

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

Saint-Placide, le 29 avril 2024

Procès-verbal de la séance EXTRAORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide, tenue le 29 avril 2024 à 18 h 30, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire Daniel Laviolette.

Sont aussi présents :

Mmes les Conseillères : Danielle Bellange
 Marie-Ève D'Amour
 Ghislaine Tessier

MM. les Conseillers : Denis Lavigne
 Pierre Laperle

et Mme la Directrice générale et greffière-trésorière Lise Lavigne;

M. le Conseiller Nicolas Bouveret a motivé son absence.

1. – OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 35, M. le Maire souhaite la bienvenue aux élus; aucune personne n'était présente dans la salle;

Ayant constaté que les avis de convocation de cette séance ont été signifiés à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions des articles 152, 153 et 156 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et conformément aux articles 133 et 134 du Code de procédure civile (RLRQ, c. C-25.01);

M. le Maire ouvre la séance extraordinaire.

2. – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Lavigne, appuyé par Mme Ghislaine Tessier et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que reproduit ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adjudication de l'étude d'avant-projet pour la construction d'une nouvelle usine d'eau potable – Équipe Laurence;
- 2.2 Élaboration et mise en œuvre d'un Plan de gestion d'actifs (PGA) autres infrastructures incluant le PGA-Eau;
- 2.3 Entérinement de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Nomination de deux membres

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions porteront uniquement sur les points à l'ordre du jour.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION
S-106-04-2024



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
S-107-04-2024

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

2.1 – ADJUDICATION DE L'ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE USINE D'EAU POTABLE – ÉQUIPE LAURENCE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation dans le but de réaliser une étude d'avant-projet pour la construction d'une nouvelle usine d'eau potable;

CONSIDÉRANT les trois soumissions reçues :

SOUSSIONNAIRES	PRIX avant taxes
1. Équipe Laurence	34 500 \$
2. BHP Experts-conseils	51 800 \$
3. CIMA+	82 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme la plus basse est celle d'Équipe Laurence d'une somme de 34 500 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par M. Denis Lavigne, appuyé par M. Pierre Laperle, et résolu :

D'ADJUGER l'étude d'avant-projet pour la construction d'une nouvelle usine d'eau potable à Équipe Laurence selon leur soumission de 34 500 \$ plus les taxes applicables et que la Directrice générale et greffière-trésorière puisse signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION
S-108-04-2024

2.2 – ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE GESTION D'ACTIFS (PGA) AUTRES INFRASTRUCTURES INCLUANT LE PGA-EAU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Placide reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Ève D'Amour, appuyée par Mme Danielle Bellange et résolu :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Placide s'engage à :

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- Transmettre au MAMH, au plus tard le 30 septembre 2026, le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier;

ET QUE la Directrice générale et greffière-trésorière puisse signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

RÉSOLUTION
S-109-04-2024

2.3 – ENTÉRINEMENT DE LA RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – NOMINATION DE DEUX MEMBRES

CONSIDÉRANT QUE deux postes au sein du CCU étaient vacants;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures sur le site Internet et Facebook;

CONSIDÉRANT QUE sept (7) candidatures ont été reçues pour ces deux sièges à combler;

CONSIDÉRANT QU' en date du 10 avril, une candidate s'est retirée du processus de sélection;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection a recommandé la nomination des deux candidatures suivantes pour siéger au CCU :

- Madame Danielle Chaput;
- Monsieur Nicolas Bachand;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Marie-Ève D'Amour, appuyée par Mme Ghislaine Tessier et résolu :

QUE le Conseil municipal entérine la recommandation du CCU et nomme madame Danielle Chaput et monsieur Nicolas Bachand pour siéger au CCU; et

QUE le Conseil municipal remercie chacune des personnes ayant posé sa candidature.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

3. – PÉRIODE DE QUESTIONS

N'ayant aucune personne de présente dans la salle, aucune question n'a été formulée.

4. – LEVÉE DE LA SÉANCE

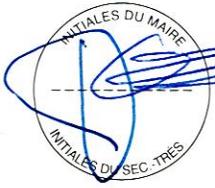
Il est proposé par Mme Ghislaine Tessier, appuyée par M. Pierre Laperle, et résolu :

De lever la présente séance à 18 h 40.

ADOPTÉE à l'unanimité des Conseillers présents.

Daniel Laviolette
Maire

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Lise Lavigne, Directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière

ATTESTATION DU MAIRE

Je soussigné, Daniel Laviolette, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Daniel Laviolette
Maire